



PRÉFET DE LA SEINE- MARITIME

Liberté
Égalité
Fraternité

06 août 2021



Lettre d'information France Relance en Seine-Maritime

Édito



Pierre-André Durand
*Préfet de la région
Normandie, préfet
de la Seine-Maritime.*

« Lors de sa présentation du plan de relance en septembre 2020, le gouvernement avait d'emblée annoncé sa volonté d'ajuster progressivement l'allocation des fonds vers les dispositifs à haut potentiel, la pertinence des dispositifs pouvant être constatée du fait de l'engouement des porteurs de projet pour telle ou telle mesure. Il est indéniable que le fonds friches, dont la première vague s'est achevée au premier trimestre 2021, constitue l'une des mesures du plan de relance qui a connu le plus franc succès et notamment sur le territoire seinomarin. Le nombre très important de projets (23 dossiers déposés) est le reflet d'un besoin pressant dans le département, qui s'explique en partie par l'histoire industrielle qui participe encore aujourd'hui à la richesse de ce territoire, mais également à la proactivité des acteurs locaux.

Dès le mois de mars, l'enveloppe du premier volet de l'appel à projets friches est passée de 4.5 millions d'euros à 14 millions d'euros à l'échelon régional. Dans le cadre de la seconde vague lancée le 15 juillet dernier, ce sont près de 15.5 millions d'euros supplémentaires qui ont été débloqués par l'État pour la Normandie.

Dans le département de la Seine-Maritime, qui a compté 12 lauréats et près de 5 millions d'euros de subventions au titre de la première vague, les besoins sont toujours prégnants, et de nombreux projets qui cherchent à boucler leur plan de financement pourront finalement être lancés grâce à ce dispositif France Relance. Afin que vous soyez nombreux à pouvoir vous saisir de cette occasion unique de réaliser vos projets d'aménagements, qui profiteront aux territoires et aux habitants, j'ai souhaité que le fonds friches fasse l'objet du focus de la semaine. »

Sommaire

APPELS À PROJETS ET AIDES

AMI Digitalisation et Décarbonation du
Transport Ferroviaire

Transition écologique des artisans :
diagnostic individuel gratuit

Prêts participatifs Relance et
obligations Relance

Restaurer les écosystèmes terrestres
secs, leurs fonctionnalités et les espèces
qui y sont inféodées - Appel à projets
« MobBiodiv'Restauration 2021 »

AMI renouvellement forestier

TABLEAU DE BORD

Carte des nouveaux lauréats de l'appel
à projets « Internats d'excellence »

Quelques chiffres en Seine-Maritime

FOCUS SUR ...

le fonds pour le recyclage des friches



AMI Digitalisation et Décarbonation du Transport Ferroviaire

Le secteur des transports et de la mobilité doit faire face à des mutations industrielles et de services importantes, liées à la transition écologique et à la révolution numérique. Les transformations profondes que les transports ferroviaires connaissent nécessitent des efforts en matière de R&D, qu'il faut poursuivre et intensifier dans le contexte post covid-19 de sorte à réinventer des modes de déplacement plus respectueux de l'environnement et adaptés aux besoins des usagers.

Cet AMI vise à identifier les projets relevant des 3 thématiques suivantes : Trains légers pour la Desserte Fine des Territoires, Réseau Ferroviaire Digitalisé 4.0 / ERTMS niveau 3, ainsi que Automatisation du fret ferroviaire. L'AMI est ouvert **jusqu'au 30 novembre 2021 à 12h**.

Plus d'informations : <https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/20210728/ami-ddf2021-164>

Transition écologique des artisans : diagnostic individuel gratuit

15 millions d'euros d'aides ont été alloués afin d'accompagner les TPE et PME dans leur transition écologique via un diagnostic individuel gratuit. Celui-ci devra mesurer la maturité écologique de l'entreprise dont découlera un plan d'actions concret que l'entreprise pourra mettre en œuvre. Il pourra être réalisé par un conseiller d'une Chambre des métiers et de l'artisanat (CMA) ou d'une Chambre de commerce et d'industrie (CCI).

Les entreprises qui souhaitent bénéficier d'une aide plus approfondie peuvent être accompagnées pour concrétiser leurs actions et valoriser leurs démarches de recherche pour un financement (investissement, étude, formation), une optimisation de leur mode de production ou de fonctionnement (énergie, locaux, matières premières, déchets, eau, mobilité), ou encore pour l'engagement d'une démarche de reconnaissance environnementale individuelle ou collective (label Envol, Imprim'vert, Eco-défis, Répar'acteurs...).

Plus d'informations : <https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance/nouvelle-aide-acceler-ecologie-artistes-commerces>

Prêts participatifs Relance et obligations Relance

Cette mesure permet de soutenir la capacité d'investissement des PME et ETI en les aidant à rebondir en sortie de crise en facilitant notamment l'obtention de financements complémentaires.

Les prêts participatifs relance offrent un différé d'amortissement de 4 ans et les obligations relance sont in fine, c'est-à-dire à rembourser en une fois au bout des 8 ans. Le dispositif est disponible **jusqu'au 30 juin 2022**.

Pour plus d'informations : <https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance/profils-entreprises/dispositifs-prets-participatifs-obligations-etat>

Restaurer les écosystèmes terrestres secs, leurs fonctionnalités et les espèces qui y sont inféodées - Appel à projets «MobBiodiv'Restauration 2021»

L'objectif de cet appel à projets est de soutenir des actions concrètes en faveur de la restauration d'écosystèmes terrestres secs, de leurs fonctionnalités, et du maintien en bon état de conservation des espèces qui y sont inféodées. Il s'adresse aux associations agréées au titre de la protection de l'environnement, aux collectivités et leurs groupements, et aux Conservatoires botaniques nationaux.

Les projets soutenus doivent s'appuyer autant que possible sur une approche globale de l'écosystème (pressions, conditions physiques, structure des populations et des habitats, diversité spécifique, continuités écologiques...) et de ses altérations. Les moyens mis en œuvre doivent être appropriés et bien dimensionnés pour permettre d'atteindre les objectifs formulés explicitement.

Une attention particulière est portée aux projets dont les résultats sont diffusés sous licence ouverte, ceux ayant préalablement réalisé un atlas de la biodiversité communale, et qui s'articulent avec les actions portées par l'OFB et ses partenaires. Les projets inclus dans une démarche territoriale susciteront un intérêt supplémentaire (dont les Territoires engagés pour la nature), tout comme les projets mis en place dans une démarche de participation des acteurs du territoire (citoyens, collectivités, etc.).

L'appel à projets est ouvert **jusqu'au 24 septembre 2021**.

Plus d'informations : <https://france-relance-normandie.aides-territoires.beta.gouv.fr/10c4-restaurer-les-ecosystemes-terrestres-secs-leu/>

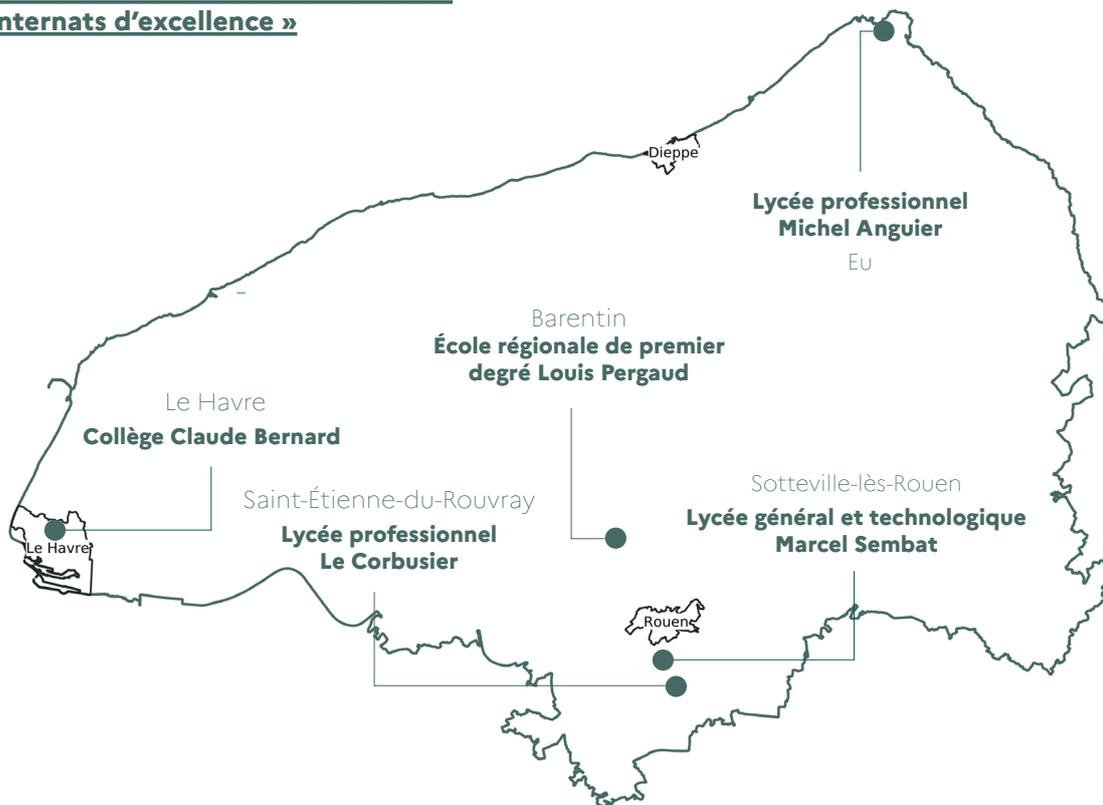
Appel à manifestation d'intérêt renouvellement forestier

Dans le contexte du changement climatique, le plan France Relance et la mesure « renouvellement forestier » viennent soutenir les propriétaires forestiers qui investissent pour adapter leurs forêts au changement climatique ou pour améliorer leur contribution à l'atténuation de celui-ci. Elle s'inscrit pleinement dans les priorités mises en avant par la feuille de route remise au ministre par les acteurs de la forêt et du bois le 22 décembre dernier.

Les propriétaires forestiers individuels et/ou leurs mandataires, notamment les 35 lauréats sélectionnés le 1er février dernier dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt lancé le 3 décembre 2020, peuvent désormais déposer leurs dossiers de demandes d'aide **jusqu'au 31 décembre 2021** à l'adresse suivante : <https://connexion.cartogip.fr/>



Carte des nouveaux lauréats de l'AAP « Internats d'excellence »



Quelques chiffres en Seine-Maritime

Écologie



78 projets retenus pour la rénovation énergétique des bâtiments de l'État, pour **37 millions d'€** de subventions.

4 979 dossiers MaPrimeRénov acceptés depuis le début de l'année.

12 projets friches retenus, pour un total de **4,9 millions d'€** de subventions accordés.

Compétitivité



11 042 entreprises bénéficient d'une baisse des impôts de production, soit un gain total de plus de **246 millions d'€**.

15 entreprises industrielles bénéficient de l'AAP de soutien à l'investissement dans les territoires pour un total de **7,9 millions d'€**.

201 entreprises industrielles bénéficient des AAP sectoriels pour un total de **26,6 millions d'€**.

Cohésion



8 292 contrats d'apprentissage ont déjà bénéficié de l'aide exceptionnelle.

6 836 aides ont été versées pour l'embauche des jeunes.

1 496 jeunes sont entrés en CIE (contrat initiative emploi) et PEC (parcours emploi compétences).

Plan de soutien



23 900 entreprises bénéficient du fonds de solidarité, pour un total de **380 millions d'€**.

9 000 entreprises ont souscrit un prêt garanti par l'État, pour un total de **1,47 milliards d'€**.

21 900 entreprises concernées par l'activité partielle, soit **455 millions d'€** d'indemnités.



Fonds pour le recyclage des friches

Dans le cadre du plan France Relance, la Normandie bénéficie de 29,5 millions d'euros pour financer des projets de recyclage de friches dans le cadre d'une action ou opération d'aménagement. Environ 14 millions d'euros ont déjà été attribués à l'issue du premier volet de l'appel à projets. Ce second volet, lancé en partenariat avec la Région Normandie et l'Établissement Public Foncier de Normandie, est ouvert du 15 juillet au 26 septembre 2021.

De quoi s'agit-il ?

La reconquête des friches constitue un enjeu majeur d'aménagement durable des territoires pour répondre aux objectifs croisés de maîtrise de l'étalement urbain, de revitalisation urbaine et, par conséquent, de limitation de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers.

Dans ce cadre, le financement de projets de recyclage foncier de friches donne lieu à des appels à projets pilotés par les préfets de région. Après le nouvel abondement décidé par le gouvernement au vu du succès du dispositif, l'enveloppe totale allouée à la Normandie s'élève à 29,5 M€, dont 14 millions d'euros ont déjà été attribués.

À l'issue du premier volet de l'appel à projets, qui s'est déroulé au premier trimestre 2021, 12 projets ont été sélectionnés dans le département de la Seine-Maritime pour un montant total de subventions de près de 5M€.

Quels types de projets ?

Ce second appel à projets, ouvert du 15 juillet au 26 septembre 2021, permettra d'octroyer un montant total de subventions d'environ 15,5 M€. Les dossiers de candidature sont à déposer sur la plateforme dédiée : www.demarches-simplifiees.fr/commencer/fonds-friches-recyclage-foncier-et-depollution-seconde-edition

Les candidats doivent prendre contact en amont du dépôt de dossier avec les instructeurs en direction départementale des territoires (DDT) :

ddtm-strm-bnbsf@seine-maritime.gouv.fr

La désignation des projets lauréats sera effectuée par le Préfet de région à partir du 10 novembre 2021.

Pour répondre à l'appel à projet : <https://www.prefectures-regions.gouv.fr/normandie/Actualites/Recyclage-foncier-des-friches-en-Normandie-2eme-appel-a-projets>

Contact

Pour tout renseignement complémentaire, les candidats peuvent adresser un courriel à l'adresse suivante : relance-fondsfriches@normandie.gouv.fr